

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes P

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION  
CC\_2025\_055**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 mars 2025, conformément à la loi.

**OBJET :****COMMISSION 3 - FAMILLE**

*Signature d'une convention d'objectifs avec l'association "On fait un Jeu" dans le cadre de la Communauté Amie des Aînés*

**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE, Alain BOS

**Ont donné pouvoir :**

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS  
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**Présents au vote de la délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 42  
Procurations : 7

**Nombre de votants : 49**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025**

**Délibération CC\_2025\_055**

**COMMISSION 3 - FAMILLE**

***Signature d'une convention d'objectifs avec l'association "On fait un Jeu" dans le cadre de la Communauté Amie des Aînés***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « *Action Sociale d'Intérêt Communautaire* »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour le soutien d'acteurs contribuant à l'animation culturelle du territoire, à l'animation jeunesse, aux actions en faveur des seniors,

Considérant la demande de subvention de l'association On fait un Jeu,

Vu le projet de convention ci-annexé,

*Vu l'avis de la Commission 3 - Famille lors de sa séance du 4 mars 2025.*

L'Association On fait un Jeu présente sur notre territoire depuis plusieurs années mène des actions autour du jeu. Souhaitant diversifier ses actions, l'association projette d'orienter ses interventions auprès des seniors et des plus jeunes.

En parallèle, Pévèle Carembault met en place un plan d'actions visant à valoriser toute démarche en faveur de la Communauté « Amis des Aînés ». Elle souhaite faciliter les partenariats et permettre le développement d'actions dans le domaine du Bien-Vieillir et de la Jeunesse.

Afin de soutenir et d'accompagner la mise en œuvre d'actions qui s'ancrent dans le projet de territoire en 2025, Pévèle Carembault octroie une aide financière de 20 000 € en faveur de l'association On fait un jeu.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :**

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs 2025 ci-annexée, avec l'association On fait un Jeu, pour la mise en place de ses nouvelles actions.***
- ***D'octroyer une subvention annuelle de 20 000 € à l'association On fait un Jeu, dans les conditions telles que définies dans la présente convention.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

**Valérie NEIRYNCK**

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 01/04/2025  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Luc FOUQUET**

Signé électroniquement par : Luc FOUQUET  
Date de signature : 02/04/2025  
Qualité : PRESIDENT



# Convention annuelle d'objectifs 2025

## Entre

**La Communauté de Communes Pévèle Carembault** dont le siège est situé au 47 rue du Général de Gaulle à PONT-A-MARCQ,

Représentée par Monsieur Luc FOUTRY, et, dûment habilité en vertu d'une délibération n°CC\_2025\_... du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2025,

d'une part,

## Et

**L'association On fait un jeu ?!** dont le siège est situé au 6 rue de la Cense des Raines 59710 ENNEVELIN, et a pour numéro de Siret 80074489800027,

Représentée par son Président Antoine DOUTRELEN

D'autre part

## PREAMBULE

« **On fait un jeu ?!** » est une association loi 1901 composée de salariés et de bénévoles qui ont pour mission de promouvoir, de favoriser et de valoriser le Jeu comme moyen, objet social, éducatif, culturel et/ou sportif ou encore comme un véritable outil au service du bien-être individuel et social (pour soi, dans sa famille, avec son environnement, à l'école, au travail).

Ses interventions prennent différentes formes :

- Gestion et fonctionnement de la ludothèque
- Intervention et animation des temps auprès des publics divers : famille, seniors, jeunes, adultes et tout-petits
- Organisation d'un service de prêt / location de jeux adaptés pour les particuliers comme pour les professionnels
- Formation des bénévoles et des professionnels concernés dans l'accompagnement et l'animation autour du jeu
- Création de services innovants adaptés

En parallèle, Pévèle Carembault met en place un plan d'actions dans le cadre de la démarche « Communauté Amie des Aînés » (CADA). A ce titre, elle souhaite faciliter les partenariats et permettre le développement d'actions dans le domaine du bien-vieillir et de l'intergénération.

Le soutien de Pévèle Carembault s’ancre dans son projet de territoire et concerne également les actions à destination de la Jeunesse.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l’opération envisagée telle que prévue à l’article 2 ci-dessous et de fixer la durée, le montant, ainsi que les conditions d’attribution et d’utilisation de l’aide financière accordée par Pévèle Carembault à l’association On fait un Jeu ?!

Elle a pour objet le soutien de l’association dans le cadre d’un projet de développement de la pratique du jeu comme vecteur de lien social et de partage auprès des publics seniors et jeunes du territoire.

## **ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION**

Les actions qui font l’objet de la présente convention sont caractérisées par les objectifs généraux suivants :

- Favoriser le bien-vieillir : développer le vivre ensemble, rompre l’isolement et favoriser l’activité
- Favoriser les rencontres et rompre l’isolement des personnes fragiles, éloignées ou dans l’incapacité de se déplacer ;
- Encourager la pratique du jeu auprès des jeunes, au sein des accueil de loisirs, mercredis récréatifs, en lien avec les politiques menées par Pévèle Carembault (alimentation, gestion des déchets, CADA, etc.)

Les actions qui font l’objet de la présente convention auront pour objectifs opérationnels :

- Favoriser les relations des résidents d’EHPAD avec leurs proches, notamment le dimanche
- Promouvoir le dispositif « je viens jouer chez toi » en outillant les bénévoles qui rendent visite aux personnes isolées du territoire Pévèle Carembault
- Promouvoir la découverte de nouveaux jeux au sein des clubs des aînés
- Encourager la créativité des jeunes dans un esprit de collaboration : accompagnement à la création d’un jeu
- Multiplier les interactions sociales et intergénérationnelles notamment des personnes résidant en béguinages et/ou EHPAD avec les enfants
- Inciter les jeunes à jouer entre eux, avec leur fratrie et à devenir des « ambassadeurs du jeu » auprès de leur famille.

L’organisation des actions sera assurée par l’association et les structures concernées. Pour chaque action, l’association prendra à sa charge les frais inhérents aux interventions.

Pévèle Carembault facilitera la mise en relation avec les services de la collectivité, les différents partenaires et acteurs du territoire qu’elle soutient dans le cadre de ses compétences.

### **ARTICLE 3 : DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### **ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

#### **ARTICLE 4.1 – Détermination du montant de la subvention**

Pévèle Carembault soutiendra l'association par une aide financière annuelle de 20 000 €.

#### **ARTICLE 4.2 – Modalités de versement**

Pévèle Carembault soutiendra l'association par une aide financière annuelle de 20 000 €.

Le montant de la participation de la Pévèle Carembault sera versé à **On fait un jeu ?!** de la manière suivante :

- 7 000 € à la signature
- 7 000 € en juillet
- 6 000 € après présentation du bilan des actions menées en 2025

### **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES PARTIES**

#### **ARTICLE 5.1 – Obligations de l'association**

Avant le 1<sup>er</sup> versement de la subvention, l'association s'engage à fournir à Pévèle Carembault :

- Les statuts
- Les documents budgétaires et financiers, c'est-à-dire un compte de résultat, bilan et annexe de l'année 2024, et ce conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de commerce.
- Le budget prévisionnel 2025
- La liste des administrateurs
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale et/ou rapport moral 2024
- L'attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- Un RIB

#### **Article 5.2 Obligation de la collectivité**

Un élu spécifiquement désigné à cet effet sera chargé du contrôle de l'utilisation des fonds versés à l'association.

### **ARTICLE 6 : RESPONSABLES EFFECTIFS**

Pour l'association On fait un Jeu : le Président ou son représentant

Pour la Pévèle Carembault : le Président

## **ARTICLE 7 : DIFFÉRENDS ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires,

PONT-A-MARCQ, le

Pour la Communauté de communes

Pévèle Carembault

ENNEVELIN, le

Pour l'association On fait Un Jeu

Le Président

**Monsieur Luc FOUTRY**

Le Président

**Antoine DOUTRELEN**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_055
Objet :	Signature d'une convention d'objectifs avec l'association _On fait un Jeu_ dans le cadre de la Communauté Amie des Aînés
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20250404-CC_2025_055-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20250404-CC_2025_055-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2025_055.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_055-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177.5 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Convention OF1J 2025.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_055-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	74.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	4 avril 2025 à 11h01min34s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 avril 2025 à 11h07min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE

En attente de transmission	4 avril 2025 à 11h07min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 11h08min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 11h08min16s	Reçu par le MI le 2025-04-04